

MESSAGE URGENT : EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Bulletin interne de prévision régionale à destination des préfets et membres des comités d'experts

Ce bulletin ne doit pas être rediffusé tel quel au public – se reporter aux procédures fixées dans votre arrêté

Bulletin émis le : 25/07/2019

Date de début de l'épisode : 25/07/2019

Situation :

Lig'Air prévoit un risque de dépassement du seuil d'information et de recommandation pour l'ozone (180 µg/m³ en moyenne horaire) sur les départements du Loiret et de l'Eure-et-Loir pour aujourd'hui 25 juillet 2019. L'arrivée d'une dégradation orageuse pour la journée du vendredi 26 juillet engendrera une baisse significative des concentrations d'ozone. Ceci impliquera une levée de la procédure pour la journée du 26 juillet 2019.

Niveaux de procédure :

Compte tenu des niveaux de pollution atmosphérique mesurés et prévus, les dispositions du document cadre zonal devraient vous conduire à déclencher les procédures correspondant aux niveaux suivants :

Dépt.	Polluant	Niveau prévu pour aujourd'hui	Niveau prévu demain	Procédure à déclencher selon arrêté préfectoral pour aujourd'hui	Procédure à déclencher selon arrêté préfectoral pour demain
Cher (18) Arrêté n°2017-1-1489 du 28 novembre 2017	O3	conforme	conforme	Aucune procédure	Aucune procédure
Eure-et-Loir (28) Arrêté Préf-CABINET-SIDPC 17/11/01 du 24 novembre 2017	O3	> seuil information et recommandation	conforme	Information et recommandation	Levée de la procédure
Indre (36) Arrêté du 06 décembre 2017	O3	conforme	conforme	Aucune procédure	Aucune procédure
Indre-et-Loire (37) Arrêté du 27 décembre 2017	O3	conforme	conforme	Aucune procédure	Aucune procédure
Loir-et-Cher (41) Arrêté n°41-2017-11-16-002 du 16 novembre 2017	O3	conforme	conforme	Aucune procédure	Aucune procédure
Loiret (45) Arrêté du 16 novembre 2017	O3	> seuil information et recommandation	conforme	Information et recommandation	Levée de la procédure

NOTA :

- Ce bulletin doit être interprété selon l'arrêté préfectoral relatif aux épisodes de pollution atmosphérique
- Ce bulletin est régional : bien repérer les lignes de votre département pour déterminer le niveau de procédure
- Le prochain bulletin sera émis demain avant 12h si une procédure est en cours

Données validées par :

C. Flambard (06-84-96-31-62)

Personne à contacter en dehors des heures d'ouverture du bureau :

Carole FLAMBARD (06-84-96-31-62), alerte-qualite-air@ligair.fr

Destinataires :

- | | | | | |
|--|--|--|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Préf. 18 | <input checked="" type="checkbox"/> Préf. 28 | <input checked="" type="checkbox"/> Préf. 36 | <input checked="" type="checkbox"/> DREAL | <input checked="" type="checkbox"/> COZ |
| <input checked="" type="checkbox"/> Préf. 37 | <input checked="" type="checkbox"/> Préf. 41 | <input checked="" type="checkbox"/> Préf. 45 | <input checked="" type="checkbox"/> ARS | <input checked="" type="checkbox"/> Air Pays de la Loire |
| <input checked="" type="checkbox"/> Atmo Normandie | <input checked="" type="checkbox"/> Air Breizh | <input checked="" type="checkbox"/> Comité d'experts | | |

